

Pharmaciens



Selon un bilan effectué par l'Ordre national des pharmaciens sur l'année 2016, les ruptures de stock de médicaments dans les officines ont été en forte augmentation.

Le bilan a été réalisé par l'Ordre grâce au nouveau dispositif, appelé le DP-Ruptures, expérimenté depuis mars 2013. Cet outil professionnel, en cours de généralisation dans les pharmacies, permet dès que le pharmacien ne peut plus s'approvisionner en un médicament pendant 72 heures, de générer une déclaration de rupture automatiquement via le logiciel de l'officine.

Selon le bilan de l'Ordre, ce sont en tout 297 présentations de spécialités pharmaceutiques, dont 14 vaccins, qui ont été en situation de rupture de stock entre janvier et novembre 2016, avec près de 200 000 déclarations sur cette période. Sont principalement concernées les molécules pour les pathologies des voies digestives et du métabolisme (47), les pathologies du système nerveux (46) et cardiovasculaires (45). Le nombre de présentations de spécialités pharmaceutiques connaissant des périodes de rupture de stock a quasiment doublé (elles n'étaient que 150 à faire défaut en septembre 2015), et les délais d'absence se sont allongés avec une durée médiane de 40 jours (contre 20 jours en 2015).

Les causes avancées de ces ruptures d'approvisionnement sont nombreuses, mais pour l'Ordre des pharmaciens, il s'agit principalement de la mondialisation de la fabrication, avec l'existence de sites de production uniques communs à plusieurs

pays, qui est en grande partie responsable. Pour l'ANSM (agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé), le manque de matières premières est responsable de 17 % des ruptures de stock. Enfin, les défauts de qualité et l'augmentation subite des ventes figurent aussi parmi les causes expliquant les ruptures de stock.

© 2016 Les Echos Publishing